

Assemblée des délégués 2013



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Vendredi 30 août 2013, les délégués de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP) s'étaient réunis pour leur assemblée générale annuelle. L'invitation les conviait à se rendre au Château de Lucens

Ces mesures passaient par la mise en place d'une caution obligatoire pour toutes les entreprises.

pour débattre des différents sujets à l'ordre du jour. 120 personnes ont répondu présent.

Le président, André Buache, a salué l'assemblée et remercié le comité du Groupement vaudois des entreprises de plâtrerie-peinture (GVEPP) pour l'organisation de ces assises avant de lire son rapport.

Si les attentes des membres envers leur association faitière

sont grandes, et c'est légitime, elle ne doit pas manquer à ses obligations. C'est pourquoi, la présidence d'une association faitière est toujours délicate et constitue un vrai défi. Le comité romand et le secrétariat ont pu répondre aux nombreuses préoccupations de ses membres en se focalisant principalement sur la mise en place des mesures d'accompagnement, permettant un contrôle plus strict des entreprises et contribuant au rétablissement d'un fonctionnement équitable du marché. Ces mesures passaient par la mise en place d'une caution obligatoire pour toutes les entreprises. Ce fut fait par l'entremise de la CCT romande du second œuvre dont l'annexe VII, consacrée à la caution, a été étendue par le Conseil fédéral (entrée en vigueur au

1^{er} octobre 2013). Les membres FREPP n'ont aucune démarche à entreprendre, la fédération ayant contracté et financé une police d'assurance les couvrant. L'autre objectif, fixé par le comité, était l'introduction de la responsabilité solidaire de l'entrepreneur vis-à-vis de ses sous-traitants que vous pouvez lire en pages 18 et 19. Des mesures, intervenant après celles liées à la lutte contre l'indépendance fictive, que la FREPP a également contribué à mettre en place, devraient assainir le marché qui sera déjà suffisamment perturbé par la loi sur les résidences secondaires et la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).





Plusieurs sujets ont été acceptés via le vote des délégués

►►► Formation professionnelle de base

Le maintien d'une profession mixte, permettant une formation de base des deux professions sur 4 ans, est le cheval de bataille de la FREPP depuis que l'assemblée des délégués de 2009, à Charmey, leur en a donné mandat.

A ce jour, ce dossier n'a pas avancé et le SEFRI n'entend pas déroger à son principe de suppression des « doubles professions ». Cette double profession est attractive pour les entreprises et permet, même si elles n'ont pas toutes la possibilité d'occuper un apprenti plâtrier toute l'année, d'en former dans le domaine du plâtre. Le plus dommageable dans ce dossier est que tous les travaux d'isolation thermique intérieure et extérieure n'ont pas trouvé leur place dans la formation de plâtrier, qui, sur trois ans ne peut étendre sans limites les domaines enseignés. Il est donc indispensable de trouver une solution pour intégrer ces travaux dans la formation de base. Le comité romand est persuadé que la seule solution est une



Chaque nouveau diplômé a été chaleureusement félicité.

troisième profession, formant notamment les apprentis dans ces domaines ainsi que sur les activités de base de peintres et plâtriers.

Formation professionnelle supérieure

Une étape de plus a été franchie cette année en ce qui concerne la nouvelle formation supérieure de peintre mise sur pied avec le système modulaire. En effet, la troisième et dernière étape, à savoir les modules amenant au titre de « maître peintre », accueille 15 candidats.

Lorsque ces derniers seront arrivés au terme de leur cursus de formation et auront obtenu leur maîtrise, la boucle sera bouclée et l'intégralité de la formation modulaire pour les peintres aura été organisée.

A ce jour, pas moins de 40 jeunes suivent les modules pour l'obtention du titre de «chef de chantier» et 16 sont en route pour l'obtention du brevet de «contremaître peintre». Le succès rencontré par cette nouvelle formation modulaire, la FREPP le doit à de nombreuses personnes qui se sont investies pour la mise en place de cette formation, l'enseignement et le suivi des modules.

Le prochain défi de la FREPP est de mettre en place un système de formation similaire pour les «plâtriers». Les bases du programme de formation pour chef de chantier, contremaître et maître plâtrier sont prêtes et la commission qui travaillera dessus est constituée. Cependant, reste le plus important: les candidats. Un appel est lancé aux chefs d'entreprise pour qu'ils forment des jeunes dans les professions de plâtriers et plâtriers-peintres et qu'ils encouragent ces derniers à poursuivre leur formation jusqu'à la maîtrise.

Fournisseurs partenaires

La FREPP ne serait pas en mesure, sans le soutien de ses fournisseurs partenaires, de mener à bien et financer les coûts liés à la mise en place de la formation professionnelle supérieure, ses nombreux modules et ses trois niveaux de formation que sont:

- chef de chantier
- contremaître
- maîtrise

Remerciements

Toutes les activités décrites ci-devant ne seraient pas envisageables sans le travail et le dévouement de nombreuses personnes qui, convaincues de la nécessité de défendre leur profession et le savoir-faire des professionnels de la branche, y consacrent de nombreuses heures et une énergie considérable, avec enthousiasme et conviction. Le comité de la FREPP a exprimé sa reconnaissance envers tous les membres des commissions et groupes de travail, tous les membres qui participent aux activités de la FREPP et tout le staff du secrétariat.

La double profession
plâtrier-peintre est
attractive pour les
entreprises.

la nécessité de
profession
et le savoir-
faire des pro-
fessionnels



Cette journée annuelle est également un moment convivial entre professionnels de la plâtrerie-peinture.



LA FRMPP DEVIENT LA FREPP

Suite aux importantes décisions prises en ce qui concerne le futur de la FREPP, nous tenons à vous apporter les informations suivantes:

LE NOM: Ainsi que prévu par les nouveaux statuts, la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres (FRMPP) devient Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP). Notre fédération est, en effet, avant tout une organisation faitière d'entreprises.

LES LOCAUX: La nouvelle FREPP a pris ses quartiers à Sion, rue de la Dent-Blanche 8, dans des locaux fonctionnels, spacieux et adaptés à ses besoins actuels.

LE PERSONNEL: Comme annoncé, la FREPP poursuivra ses activités avec, à son service, le même team qu'avant, soit Marcel Delasoie (directeur), Romy Hintz (adjointe de direction) et Xavier Saillen (responsable d'édition)

LES COTISATIONS 2014: Ainsi qu'en a décidé l'assemblée des délégués, les nouvelles cotisations de la FREPP sont les suivantes: cotisation de base de Fr. 100.- + 0,05% de la masse salariale totale de l'entreprise. Cette cotisation permettra à la FREPP de couvrir les coûts supplémentaires liés à l'accroissement de ses activités en 2014, à savoir:

- l'organisation de front de 5 sessions de formation supérieure: chef d'équipe, contremaître et maîtrise;
- la mise en route de la formation professionnelle supérieure de «plâtrier»;
- la mise en phase des plans de formation complets suite à la signature des pré-tickets pour les nouvelles ordonnances de formation de peintre et plâtrier CFC et AFP;
- la couverture pour tous les membres de la caution via une police d'assurance prise en charge intégralement par la FREPP. L'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} octobre 2013 et toutes les entreprises membres recevront leur certificat d'assurance par un tout prochain courrier.
- l'intensification du travail des commissions et du secrétariat;
- le développement des activités et prestations aux membres, en collaboration avec l'ASEPP pour les membres germanophones;
- la mise sur pied de championnats romands des métiers.

Ces prestations viennent s'ajouter aux nombreuses prestations actuelles de la FREPP comme le journal d'information FREPP Info, la solution de branche romande de sécurité au travail, la collecte annuelle des déchets spéciaux, la campagne publicitaire «Les Vrais Pros», les nombreux documents édités (séries de prix, technologie, etc.) et tous les efforts fournis pour la défense des intérêts des entreprises romandes de plâtrerie-peinture (lutte contre les faux indépendants, renforcement de la responsabilité solidaire des entreprises contractantes vis-à-vis des sous-traitants, etc.).

RATIFICATION DES TICKETS

La Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP) a approuvé les ordonnances sur la formation et ses programmes pour les formations initiales remaniées dans la branche des plâtriers-peintres lors de son assemblée des délégués. Les demandes de tickets au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (anciennement Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT) ont été signées par André Buache, président de la FREPP, et Alfons Paul Kaufmann, président de l'Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres (ASEPP).

La ratification des demandes a une valeur historique et est un jalon important de la réforme de la formation initiale. Cela signifie que le processus de réformes est soutenu par les deux associations faîtières de la branche des plâtriers-peintres, avec pour objectif de réunir des conditions aussi favorables que possible pour les entreprises formatrices et la relève professionnelle.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la formation professionnelle en 2004, tous les «règlements sur la formation et les diplômes d'apprentis» sont remaniés ou remplacés. La réforme professionnelle a pour résultat une ordonnance sur la formation professionnelle initiale et un programme de formation correspondant. Tous les travaux de réformes doivent être achevés d'ici 2015 au plus tard.

La réforme de la formation initiale pour la branche des plâtriers-peintres porte sur quatre professions: peintre CFC peintre AFP, plâtrier CFC et plâtrier AFP

De la gauche: André Buache, président de la FREPP, et Alfons Paul Kaufmann, président de l'ASEPP, signent la demande de ticket au SEFRI.



Rapport du Directeur

Marcel Delasoie, directeur de la FREPP, est revenu sur le signal clair envoyé ces deux dernières années par le peuple suisse aux autorités, à savoir la restriction d'extension des zones à construire et la limitation des résidences secondaires. L'attaque à l'encontre du secteur de la construction est sans équivoque.

En résumé il y aura toujours plus de gens, aspirant à toujours plus d'espace, qui seront confinés dans un périmètre toujours plus réduit. L'équation paraît compliquée à résoudre. Pourtant, des solutions devront être apportées, faute de quoi le marché immobilier ne sera plus en mesure d'absorber l'évolution démographique.

La densification des zones à construire paraît inéluctable. Et faute d'étendre les constructions, il va falloir les rehausser, avec tout le concert d'oppositions que cela peut générer du voisinage et des organisations écologistes entre autres.

Evolution de l'indice des prix de la construction

Il ressort clairement une stabilité inquiétante en ce qui concerne les prix dans le domaine de la



construction. Inquiétante, car les coûts du travail ne cessent d'augmenter, la tendance des prix des matériaux n'est d'une manière générale pas à la baisse, les coûts des transports et de l'énergie sont toujours plus importants, et pourtant les coûts des constructions stagnent. Ce ne peut donc se faire qu'au détriment des marges qui se réduisent et qui ne permettent plus aux entreprises de se développer, de renouveler leurs infrastructures, leurs machines et leur parc de véhicules.

Les Vrais Pros: un succès

Plus de 500 bâches, 2500 t-shirts, 1100 fourres et autant d'autocollants témoignent que la campagne «Les Vrais Pros» de la FREPP a rencontré l'adhésion des membres qui s'est traduite par une excellente participation. L'objectif de cette campagne était de démontrer que les plâtriers-peintres de toute la Suisse romande étaient réunis sous la bannière de la qualité, qualité que seuls peuvent garantir de vrais professionnels.

Un deuxième objectif étant de sensibiliser les architectes, les investisseurs, les agences immobilières et le public d'une ma-



Marcel Delasoie



120 personnes ont répondu présent à l'assemblée des délégués.

nière générale, que le bon marché, les travaux approximatifs et les matériaux de premier prix se révèlent être, après un ou deux ans, le mauvais choix et celui qui, tous comptes faits, reviendra le plus cher.

Sécurité au travail

Après une mise en place et un taux d'adhésion à la solution de branche parmi les plus hauts de Suisse, l'intérêt pour la solution de branche romande de plâtrerie-peinture avait quelque peu stagné. Cette situation ne préoccupait pas outre mesure le comité de soutien de la solution de branche, qui a toutefois réfléchi à la manière la plus appropriée d'animer de façon plus régulière la solution de branche et de mettre à jour les expériences des PERCO ainsi que la liste des entreprises.

La validité de l'attestation PERCO est désormais limitée à 5 ans. Pour prolonger sa validité, le PERCO est tenu de participer à un cours Edex au

moins durant ce laps de temps, sans quoi son attestation de PERCO est annulée et devra, le cas échéant, refaire le cours.

Union suisse des arts et métiers

L'association faîtière des PME suisses qui compte plus de 300 000 entreprises membres exerce un travail remarquable auprès des parlementaires et services fédéraux à Berne. L'USAM a pris à bras-le-corps plusieurs thèmes qui sont très importants pour le secteur de la construc-

L'USAM a pris à bras-le-corps plusieurs thèmes qui sont très importants pour le secteur de la construction.

tion. Elle a tout d'abord décidé sans a t e r m o i e - ment de lancer le référendum contre la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), qui allait à l'encontre des intérêts des entreprises actives dans le domaine du bâtiment et des intérêts d'un état fédéraliste. Malgré le résultat, l'USAM a tout de même prouvé qu'elle était capable de réunir le nombre de signatures nécessaires, et qui plus est à la période la plus difficile de l'année (plus de 70 000 signatures récoltées).

Dans les autres dossiers qui concernent de plus près le domaine de la plâtrerie-peinture comme la responsabilité solidaire et les délais d'extension des CCT, le travail efficace de l'USAM a permis de trouver des solutions allant dans le sens des intérêts des entreprises et des organisations professionnelles.



Denis Quaglia

Déchets spéciaux

En termes de quantité, la traditionnelle collecte des déchets spéciaux, version 2013, est à nouveau une année record puisque c'est plus de 86 tonnes de peinture qui ont été apportées aux différents points de réception, avec une proportion toujours stable de produits avec solvant (30%) et de produits aqueux (70%).



Marco Taddei

Paroles aux invités

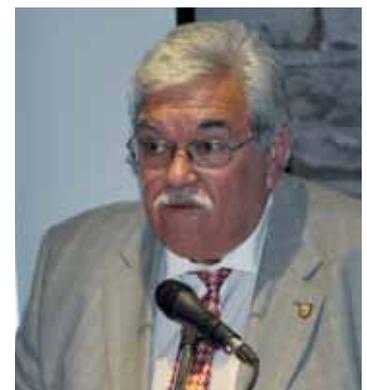
Suite au rapport du président de la formation professionnelle supérieure, Denis Quaglia, l'assemblée a ouvert ses portes aux invités qui ont pu apprécier les interventions de Marco Taddei (vice-directeur de l'USAM), Laurent Wehrli (président du Grand Conseil vaudois) et Etienne Berger (syndic de Lucens).

Les assises clôturées, Baptiste Monnard, président du GVEPP, a convié les personnes présentes à partager l'apéritif dans la cour du Château de Lucens. S'en suivit un excellent repas où les nouveaux chefs de chantier et contre-maîtres présents ont pu être chaleureusement félicités.

FREPP



Laurent Wehrli



Etienne Berger